



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Objet **Cession en ligne de matériel inutilisé**

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériels, la ville de Saint-Junien met en vente de gré à gré ses biens inutilisés sur le site de courtage en ligne AGORASTORE.fr. L'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le maire peut, par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

INCIDENCES BUDGÉTAIRES

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses		
Recettes		Suivant le résultat des enchères
Total annuel		

RAPPORT

Exposé des motifs

L'engagement des collectivités territoriales envers une gestion des ressources plus responsable est essentiel pour avancer vers une économie durable. Conscients de l'importance d'encourager des pratiques respectueuses de l'environnement, nous sommes déterminés à valoriser les actions concrètes et faciliter la transition écologique.

En adoptant la vente de biens d'occasion dans notre gestion des ressources, nous occupons une place centrale dans l'intensification des efforts écologiques.

C'est dans ce but que nous faisons appel à la plateforme en ligne AGORATSTORE.fr pour la mise en vente de gré à gré de nos biens inutilisés. Le CGCT permet à monsieur le maire par délégation du Conseil municipal l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €. Au-delà de ce seuil, il incombe au

Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés dont le prix de vente final sera vraisemblablement supérieur à ce montant.

Listes des biens concernés

-Un ensemble camion RENAULT M 160 immatriculé 8526 SK 87 avec le numéro d'inventaire 1997 000 700-002 et une répandeuse à émulsion avec le numéro d'inventaire 1998 800 1900-001

-Un véhicule utilitaire léger RENAULT KANGOO immatriculé 439 TB 87 avec le numéro d'inventaire 2001 0049 00-001

Les mises à prix ont été élaborées sur la base de l'état des matériels et sur les mises à prix constatées sur la plateforme pour des matériels similaires. Ces mises à prix sont plutôt basses afin de ne pas freiner le démarrage des enchères.

- Ensemble RENAULT M 160 et répandeuse	mise à prix	6 500 €
- VUL RENAULT KANGOO	mise à prix	600 €

DÉCISION

- Vu les articles L 2122-21 et L 2122-22 du code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération du 4 mars 2024 du conseil municipal, portant délégation du pouvoir au Maire
- Considérant la liste des matériels inutilisés et pouvant être cédés
- Considérant que cette démarche favorise le réemploi et l'économie circulaire

Le Conseil municipal, après délibération,

- VALIDE les montants des mises à prix
- AUTORISE la mise en vente des biens cités sur la plateforme de courtage AGORASTORE.fr et la cession au prix résultant de la mise aux enchères
- AUTORISE le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le maire et le secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beaudet

Le Secrétaire,